*SARL ELEVAGE LEBLOND*

*387 rue d'Helfaut*

*62 570 HELFAUT*

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR UN ELEVAGE AVICOLE

# AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## *MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER SUITE A L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR*

SARL ELEVAGE LEBLOND
Damien LEBLOND
387 Rue d'Helfaut
62 570 HELFAUT

Préfecture du Pas-de-Calais
Monsieur le Préfet
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS CEDEX 9

Helfaut, le 3 juin 2021

*Références : DDPP62 2021 02 – LRAR 2C 156 193 8968 2*
*Objet : Réponse à la demande de compléments du dossier d'autorisation environnemental déposé*

Monsieur,

Vous m'avez indiqué, dans votre courrier du 16 avril 2021, que nous devions fournir les éléments nécessaires afin de lever les réserves du commissaire enquêteur, indiquées dans son rapport et sa conclusion du 30 mars 2021.

Je vous prie de trouver dans la présente note les éléments manquants ou développés selon vos remarques, en espérant qu'ils vous apportent les réponses nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Damien LEBLOND

**Réserve n°1** : accessibilité au site et trafic routier supplémentaire

**Réponse n°1** :

***Accès au site et circulation intérieure***

Afin d'améliorer l'accessibilité au site pour les poids lourds et le stationnement et croisement sur site, M. LEBLOND va acheter la voie communale qui dessert son exploitation, ainsi que la prairie à l'Ouest de cette voie, comme indiqué sur le plan en Annexe 29.
Il va ainsi pouvoir agrandir le chemin d'accès à son site d'exploitation (25 mètres de large en bord de route et 12 mètres de large ensuite, voir plans en Annexe 4 et 29), permettant aux poids lourds de se croiser (largeur d'un poids lourd : 2,55 mètres). Les voiries seront réalisées en stabilisé, et seront perméables aux eaux pluviales.
**L'attestation de vente du chemin d'accès par la mairie de Pihem et la promesse de vente de la prairie (parcelle cadastrale ZI 138) par acte notarié sont jointes en Annexe 7 du dossier.**

L'accès au site pour les poids lourds depuis la RD212e et leur sortie sera élargie à 25 mètres de manière à permettre la giration des véhicules sans mordre sur les bas-côtés. Les rayons de giration ont permis de vérifier cette possibilité. La largeur de l'accès permet une entrée et une sortie des poids lourds sans danger.

Une zone de stationnement est existante devant le bâtiment existant V1.
La zone de manœuvre devant les futurs bâtiments V2 et V3 s'effectue sur un rayon de 20 mètres permettant un braquage suffisant pour les poids lourds.
**Le plan de circulation intérieur est joint en Annexe 29-2.**

***Trafic routier supplémentaire***

**L'Annexe 29-1 présente les axes routiers utilisés** par les poids lourds pour les différentes livraisons et le départ des animaux. Un seul axe, empruntant les voies les plus aptes à recevoir des poids lourds, sera mis en place : D928, D212, D212E1.

Le trafic routier après réalisation du projet sera le plus important lors du chargement des poulets pour l'enlèvement final : 12 camions circuleront sur site sur un laps de temps d'environ 6 heures.
2 camions arriveront toutes les heures pour charger les poulets et repartir. Le nombre de camions sera donc au maximum de 2 simultanément sur site.

Ainsi, la majorité de l'année le site recevra 1 camion tous les 3 à 4 jours. 6 camions circuleront la journée du desserrage des poulets (7 fois par an), et 12 camions la journée de l'enlèvement final (7 fois par an), répartis en 2 camions par heure.

**Le trafic routier dû au projet aura donc un impact très faible la majeure partie de l'année et limité lors du chargement final. La vigilance de l'exploitant sera accrue lors de cette opération.**

***Défense incendie***

La réserve incendie sera placée à plus de 30 mètres au Nord du bâtiment existant V1. Elle sera ainsi à 140 mètres des futurs bâtiments (par les voies stabilisées).
L'accès se fera par l'accès aménagé pour les poids lourds.
Une plateforme d'aspiration de 32 $m^2$ pour les engins d'incendie sera mise en place devant, à plus de 30 mètres des bâtiments, accessible en tout temps par les voies carrossables.
Cette réserve sera signalée à l'entrée du site et au niveau de son implantation. Ce sera une poche incendie de 120 $m^3$.

Les services du SDIS 62 seront consultés avant travaux pour valider l'emplacement exact et référencer l'ouvrage.

---

➔ Ces différentes informations modifient les points suivants du dossier de demande d'autorisation environnemental unique :

**3.1 IDENTITE DU DEMANDEUR – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**
**8.3.1 Découpage administratif**
La parcelle ZI138 est ajoutée dans les différents paragraphes concernés.

**14.6.2 Les infrastructures**
« L'accès à l'exploitation sera aménagé depuis la rue de l'Epinoy, et élargi à 25 mètres, de manière à permettre l'entrée et la sortie des poids en toute sécurité et sans détériorer les bas-côtés. »

**24.2.2 Dispositifs de gestion des eaux pluviales**
Les eaux pluviales seront directement infiltrées à la parcelle par la tranchée d'infiltration, sans passer par la réserve incendie. Ceci ne modifie en aucun cas le processus d'infiltration parcellaire.

**26.5.2 Transports**
Le **tableau 73. Nombre de camions entrant et sortant du site avant/après projet** est ainsi modifié :
«

| Activité | Nombre de camions | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Avant projet | /an | Après projet | /an |
| **Arrivée des animaux** | 1 camion/lot | 7 | 1 camion/lot | 7 |
| **Départ des animaux** | 3 camions/lot | 21 | 18 camions/lot | 126 |
| **Livraison d'aliments** | 6 camions/lot | 42 | 12 camions/lot | 84 |
| **Livraison de GPL** | 1 fois/lot | 7 | 1 fois/lot | 7 |
| **Livraison de GNR** | 1 fois/an | 1 | 1 fois/an | 1 |
| **Equarrisseur** | 2 camions/lot | 14 | 1 camion toutes les 1 à 2 semaines | 35 |
| **Stockage du fumier au champs** | 3 bennes/lot | 21 | - | 0 |
| **Enlèvement du compost** | - | 0 | 3 à 4 fois/an | 4 |
| **TOTAL** | | **113** | | **264** |

Pour l'arrivée des animaux :
- Avant-projet : 1 **camion de 15 t** par lot (qui livre plusieurs clients)
- Après projet : 1 **camion de 24 t** /lot pour les 3 bâtiments de M. LEBLOND

Pour la livraison d'aliments :

- Avant-projet : 6 **camions de 24 t** /lot
- Après projet : 12 **camions de 24 t** /lot pour les 3 bâtiments de M. LEBLOND

Ce sont des camions citerne avec soufflerie.

**L'Annexe 29 présente les axes routiers utilisés** par les poids lourds pour les différentes livraisons et le départ des animaux. Un seul axe, empruntant les voies les plus aptes à recevoir des poids lourds, sera mis en place : D928, D212, D212E1.

Le trafic routier après réalisation du projet sera le plus important lors du chargement des poulets pour l'enlèvement final : 12 camions circuleront sur site sur un laps de temps d'environ 6 heures.
2 camions arriveront toutes les heures pour charger les poulets et repartir. Le nombre de camions sera donc au maximum de 2 simultanément sur site.

Ainsi, la majorité de l'année le site recevra 1 camion tous les 3 à 4 jours. 6 camions circuleront la journée du desserrage des poulets (7 fois par an), et 12 camions la journée de l'enlèvement final (7 fois par an), répartis en 2 camions par heure.

**Le trafic routier dû au projet aura donc un impact très faible la majeure partie de l'année et limité lors du chargement final. La vigilance de l'exploitant sera accrue lors de cette opération. »**

### 38.3.2 Risques liés à l'environnement humain

« L'accès au site et la sortie du site se feront par l'accès existant, aménagé et élargi à 25 mètres, pour améliorer la sécurité vis-à-vis du trafic routier. »

### 40.3.2 Moyens de protection et de secours en cas d'incendie et/ou d'explosion

Les informations concernant la nouvelle localisation de la réserve incendie sont indiquées.

Le **plan au 2500 (Annexe 3)**, le **plan de masse (Annexe 4)**, **le trafic routier (Annexe 29-1)** et le **plan de circulation intérieure (Annexe 29-2)** sont mis à jour.

**Réserve n°2** : capacités financières

**Réponse n°2** :

Afin d'inclure l'achat de la parcelle et du chemin d'accès, ainsi que les investissements liés à l'aménagement de l'accès et des zones de stationnement et de manœuvre, et de démontrer les capacités financières pour le projet, le point suivant du paragraphe **8.4.2 Capacités financières** est ainsi modifié :
«

- *Détermination du résultat théorique du projet*

A partir de l'EBE, le résultat théorique du projet peut être déterminé.

Le projet sera réalisé en 2 fois : un bâtiment d'élevage et le hangar de compostage, puis dans plusieurs années le deuxième bâtiment d'élevage. Les devis pour la construction des bâtiments, du hangar de compostage et l'aménagement intérieur sont joints en Annexe 9.
Concernant l'aménagement extérieur (accès au site, voirie, dalle béton), le chiffrage est le suivant :

| Pour 2050 m² de zone stabilisée | Prix €/m² (Eiffage 2020) | Prix total € |
|---|---|---|
| **Graves sur 25 à 30 cm d'épaisseur** | 14 | 28700 |
| **Terrassement** | 2,7 | 5535 |
| **Frais de chantier** | - | 2000 |
| **TOTAL** | | **36235** |

| Pour 2184 m² de zone bétonnée | Prix €/m² (Beeuwsaert) | Prix total € |
|---|---|---|
| **Dalle béton** | 25,4 | **55473,6** |
| **TOTAL GENERAL** | | **91708,6** |

Les investissements de la SARL ELEVAGE LEBLOND sont les suivants :

- 854 910 € pour la coque extérieure des 2 bâtiments d'élevage ;
- 209 638 € pour l'équipement intérieur des 2 bâtiments ;
- 124 232 € pour le hangar de compostage ;
- 100 000 € pour l'aménagement extérieur ;

**Soit un total de 1 288 780 € pour la totalité du projet**.

La prairie et le chemin sont achetés en personnel par M. LEBLOND.

Ces investissements vont être financés par :

- L'EARL LEBLOND (200 000 € d'apport) ;
- La société d'aliments De Heus (150 000 € d'aide attribuée à l'exploitation) ;
- Un prêt bancaire. Etant donné qu'il vient de changer de banque, cette dernière a souhaité s'engager pour l'investissement du 1er bâtiment dans un premier temps, puis du 2ème bâtiment après réception des résultats comptables du 1er exercice de la mise en service du bâtiment.

**L'attestation de la banque est fournie en Annexe 9.**

Afin de prendre en compte le maximum d'investissements, les emprunts ont été considérés pour tous les bâtiments en même temps. Les apports extérieurs étant de 350 000 €, le prêt à réaliser par la SARL sera de 938 780 € pour les 2 bâtiments.

Sans subvention et à un taux de 1,2 % sur 12 ans, le projet génèrera environ 84 467 € d'annuités. La SARL n'a pas d'emprunts avant projet.

| | |
|---|---|
| **EBE** | 167 746 € |
| Dotations aux amortissements | 84 467 € |
| Résultat d'exploitation | 83 279 € |
| Charges financières | 48 € |
| Produits financiers | 0 |
| Résultat courant | 83 231 € |
| Impôts | 4 300 € |
| **Résultat d'exploitation** | **78 931 €** |

**Le projet dégagera donc un résultat d'exploitation positif avec une bonne rentabilité.**

Les charges et produits financiers indiqués dans le tableau précédent sont le résultat de la moyenne des 3 derniers exercices.

- *Calcul de la capacité d'autofinancement*

| *Tableau de financement* | *Après projet* |
|---|---|
| EBE | 167 746 € |
| Charges financières | 48 € |
| Impôts | 4 300 € |
| **Capacité d'autofinancement** | **163 398 €** |

Le projet améliorera la capacité d'autofinancement de l'exploitation, lui permettant de remettre en état le site en cas de cessation d'activité.

***Conclusion de l'analyse économique du projet :***

***L'ensemble des indicateurs de rentabilité économique du projet sont positifs. Le projet sera rentable et permettra d'asseoir la situation financière de l'exploitation, assurant sa pérennité.***
***En cas de cessation d'activité, la situation financière permettra d'assurer la remise en état du site.***

Les 3 derniers bilans comptables de l'exploitation, les études prévisionnelles de rentabilité, les devis des constructions et aménagements réalisés pour les bâtiments d'élevage et pour le compostage, et l'attestation de prêt bancaire sont joints en Annexe 9. »